

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif correspondant à la mesure de résistance de plancher bois/béton réalisée par le LERMAB est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du LERMAB et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 octobre 2016

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

13 OCT. 2016

N° de devis	Essai plancher bois/béton	●	Prestation	⊙
Durée :	2016	mois	du	au
Fiche élaborée par :				
Labo / Composante de	LERMAB			
Référence:	UPS LERMAB (non UP&S)			
Responsable scientifique :	BOCQUET Jean-François			
Directeur du Laboratoire :	Philippe Gerardin			
Initiateur du devis :	Damien Lathuillière			

1) Frais de personnel						
Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaires annuel brut chargé	Obligation horaire / an	saire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
	AGT CPT D'EPCSCP	139 867,71	1607	87,04	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
						0,00 €
Personnels recrutés spécialement sur le contrat						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaires annuel brut chargé	Obligation horaire / an	saire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
	INGENIEUR DE RECHERCHE 2C	73 802,39	1607	45,93	30	1 377,77 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT (A)						1 377,77 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL (B)						1 377,77 €
2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)						
Dépenses directes générées par l'exécution du contrat						
Frais de mission						0,00 €
Achat de petits matériels						0,00 €
Consommables, produits						0,00 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)						0,00 €
Prestations spécifiques						0,00 €
Gratification de stagiaires						0,00 €
Autres dépenses (réception, évacuation)						500,00 €
						500,00 €
Coût d'utilisation du matériel						
Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT	
Dalle d'essais	100000	10	1 607	10	62,23 €	
		10	1 607		0,00 €	
						62,23 €
Maintenance du matériel utilisé						
Nom du matériel	n° du contrat de maintenance	date du contrat de maintenance	coût annuel du contrat de maintenance	nb de jours d'utilisation	MONTANT	
SSS			0 €	0	0,00 €	
						0,00 €
COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES (C)						562,23 €
TOTAL DES COÛTS DIRECTS (D)						1 939,99 €

COÛTS INDIRECTS	
Taux d'environnement global (approuvé par le CA du XX/10/2016) valable uniquement en 2016	56,17%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	773,89 €
TOTAL DES COÛTS INDIRECTS (E)	773,89 €

COÛT COMPLET de la prestation (F)	2 713,89 €
*** Marge ***	49%
Prélèvement UL (10% en 2016)	10%
Montant du devis HT	4 458,00 €